

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juin 2020 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2020
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 COVID-19 —Réouverture progressive des bâtiments et reprise des services
 - 2.2 Entente — Employé 77-0001
 - 2.3 Lettres d'ententes — Horaire d'été des cols blancs et des cols bleus
 - 2.4 Approbation — Règlement d'emprunt 107 — Régie incendie des Monts
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Subventions TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 et PIQM — Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Engagement — Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
 - 4.2 Autorisation de dépense - Remplacement et réparation bornes incendie

14 Période de questions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 33.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-06-156

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE RETIRER les points suivants à l'ordre du jour :

- 5.1 Mesure temporaire — COVID-19 — Agrandissement ou aménagement de cafés-terrasses
- 6.4 Nomination — Salle Athanase-David — Centenaire de Val-David

D'AJOUTER les points suivants à l'ordre du jour :

- 4.4 Programme d'aide à la voirie locale — Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 6.5 Entente 2020-2021 — Fondation Derouin — Jardins du précambrien
- 10.2. Amendement à la résolution 2020-03-061 — Signataires autorisés — Acquisition du 2e rang de Doncaster

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2020, tel que modifié.

ADOPTÉE

2020-06-157

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2020.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

2.2, 4.2, 6.2, 6.5, 10.1

Le 9 juin 2020,

(signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-06-158

2.1 COVID-19 — RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES BÂTIMENTS ET REPRISE DES SERVICES

ATTENDU la pandémie de la COVID-19 et l'évolution des directives gouvernementales et des recommandations des autorités de santé publique du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les décisions de la directrice générale suivantes :

- d'autoriser la réintégration progressive des employé(e)s non essentiels dans les différents services et bâtiments municipaux, depuis le 1er juin 2020 ;
- d'autoriser la réouverture de la mairie et du service des loisirs et de la culture, sur rendez-vous seulement, depuis le 8 juin 2020 ;

- d'autoriser la bibliothèque à offrir un service de prêt sans contact, depuis le 1er juin 2020 ;
- d'exiger que les employé(e)s municipaux adhèrent à un guide de mesures préventives visant à assurer la sécurité et l'intégrité physique des personnes dans le cadre du retour au travail et des réouvertures des bâtiments municipaux ;
- d'autoriser la réouverture des toilettes publiques et des aires de jeux ;
- d'autoriser la réouverture progressive du *Parc régional Val-David — Val-Morin* (secteur Dufresne)

D'AUTORISER la directrice générale à poursuivre les réouvertures des bâtiments municipaux et la reprise des services dans le respect des directives gouvernementales ;

D'ANNULER tous les frais de retard dus pour les prêts de livres à la bibliothèque et de ne pas appliquer de tels frais jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

2020-06-159

2.2 ENTENTE — EMPLOYÉ 77-0001

ATTENDU les événements portés à la connaissance de la Municipalité impliquant l'employé no. 77-0001 ;

ATTENDU QUE le nom de l'employé et les événements ne peuvent être dévoilés pour des raisons légales, hors de la volonté de la Municipalité, mais que l'ensemble des conseillères et conseillers connaissent ces informations ;

ATTENDU la présentation à l'ensemble des conseillères et conseillers d'un projet d'entente de type « reçu, quittance et transaction » proposé par l'employé et le syndicat, lequel prévoit le départ volontaire de l'employé et le versement d'une indemnité ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des affaires juridiques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente avec l'employé 77-0001 pour et au nom de la Municipalité, conformément au préambule ;

D'AUTORISER une dépense de 4 068,40 \$ pour couvrir l'indemnité de départ prévue à l'entente, et d'autoriser le service de la trésorerie à procéder le paiement de cette somme et de toute autre somme due à l'employé, à même le poste budgétaire 02-702-30-150.

ADOPTÉE

2020-06-160

2.3 LETTRES D'ENTENTES — HORAIRE D'ÉTÉ DES COLS BLANCS ET DES COLS BLEUS

ATTENDU QUE le Syndicat des cols blancs et la Municipalité ont convenu d'une entente concernant les modalités de l'horaire d'été la période du 29 juin 2020 au 4 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le Syndicat des cols bleus et la Municipalité ont convenu d'une entente concernant les modalités de l'horaire d'été la période du 18 mai 2020 au 9 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale à signer la lettre d'entente pour l'horaire d'été 2020 des cols blancs et la lettre d'entente pour l'horaire d'été 2020 des cols bleus, conformément au préambule ;

DE MODIFIER les heures d'ouverture de la mairie et du service des loisirs et de la culture de la façon suivante :

- Du 29 juin au 4 septembre 2020, ces bâtiments seront ouverts du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 12h.

ADOPTÉE

2020-06-161

2.4 APPROBATION — RÈGLEMENT D'EMPRUNT 107 — RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité du Village de Val-David est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté le règlement numéro 107 décrétant un emprunt et une dépense de 1 092 640 \$ pour procéder à l'acquisition de 3 terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 607 du *Code municipal*, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution ;

ATTENDU QUE la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro 107 de la Régie incendie des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 1 092 640 \$ pour procéder à l'acquisition de 3 terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-06-162

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie :

Chèques numéros: 200628 à 200746

352 074,23 \$

ADOPTÉE

2020-06-163

3.2 SUBVENTIONS TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 ET PIQM — AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le versement de certaines subventions avant que le financement à long terme n'ait été effectué.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER au poste «Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir» les montants reçus concernant la part provinciale des subventions TECQ 2010-2013, TECQ 2014-2018 et PIQM relatives au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2020-06-164

4.1 ENGAGEMENT — PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité ;

DE S'ENGAGER à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et autoriser l'envoi au MAMH de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation finale amendée des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au 28 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-165

4.2 AUTORISATION DE DÉPENSE - REMPLACEMENT ET RÉPARATION BORNES INCENDIE

ATTENDU QU'un montant de 75 000 \$ est prévu au plan triennal des immobilisations (PTI) en 2020 pour terminer le remplacement et la réparation de bornes incendie ;

ATTENDU QU'une récente évaluation interne estime les travaux restants à 30 000 \$;

ATTENDU QUE le service des travaux publics souhaite utiliser la différence entre ces montants, soit 45 000 \$, pour :

- Faire mettre à jour le guide de référence sur les bornes incendie ;
- Remplacer une vanne sur le chemin de la Rivière ;
- Faire un bouclage d'aqueduc de 100 mètres sur la rue Sainte-Adèle.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense maximale de 75 000,00 \$, plus taxes, à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour terminer le remplacement et la réparation des bornes incendie et pour la réalisation des projets mentionnés au préambule.

ADOPTÉE

2020-06-166

4.3 AUTORISATION — CERTIFICAT D'AUTORISATION — MELCC — PUITTS XAVIER

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une demande de certificat d'autorisation doit être formulée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de l'installation d'une conduite au puits Xavier afin de respecter le temps de contact du chlore et ainsi se plier aux normes environnementales ;

ATTENDU QUE les responsables de ce dossier sont les ingénieurs de la firme FNX Innov.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE MANDATER un représentant de la firme FNX-INNOV à soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

DE S'ENGAGER à utiliser et entretenir les installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;

DE S'ENGAGER à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service ;

DE S'ENGAGER à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

2020-06-167

4.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David (la Municipalité) a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;

DE CONFIRMER l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 MESURE TEMPORAIRE — COVID-19 — AGRANDISSEMENT OU AMÉNAGEMENT DE CAFÉS-TERRASSES — RETIRÉ SÉANCE TENANTE

Retiré séance tenante.

2020-06-168

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 1310, ROUTE 117

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00016 pour le 1310, route 117, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,78 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul arrière de 10 mètres dans la zone C-03 ;

Les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires lors de la consultation écrite tenue du 20 mai au 4 juin 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 engendré par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 19 mai 2020.

Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.

ATTENDU QU'il s'agit d'un agrandissement du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la cour arrière donne sur un terrain boisé ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2020-00016, au 1310, route 117, lot numéro 2 988 997, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvain Hétu, minute 138, en date du 12 décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-06-169

5.3 DEMANDE DE RÉNOVATION — 1144, RUE DES HAUTS-BOIS

ATTENDU la demande numéro 2020-00022 déposée le 7 mai 2020, pour un projet de rénovation (véranda) au 1144, rue Hauts-Bois, lot numéro 4 588 650 ;

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de rénovation numéro 2020-00022, au 1444, rue des Hauts-Bois, lots numéro 4 588 650 comme démontré sur les plans et documents reçus le 7 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-170

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN — LOT 2 990 859, ROUTE 117

ATTENDU la demande numéro 2020-00019 déposée le 21 mai 2020, pour un projet d'aménagement de terrain (clôture) sur le lot numéro 2 990 859, situé sur la route 117 ;

ATTENDU QUE l'intervention projetée s'intègre à l'aménagement du terrain ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet d'aménagement de terrain numéro 2020-00019, sur le lot 2 990 859, situé sur la route 117, comme démontré sur les plans et documents reçus le 22 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-171

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 989 780, CHEMIN DE L'AIR-PUR

ATTENDU la demande numéro 2020-00020 déposée le 24 avril 2020, pour un projet de construction du bâtiment principal et du bâtiment accessoire sur le lot numéro 2 989 780, situé sur le chemin de l'Air-Pur ;

ATTENDU QUE l'intervention projetée s'intègre harmonieusement au site d'accueil de façon à éviter que celui-ci ne domine le site ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande numéro 2020-00020 pour la construction du bâtiment principal et du bâtiment accessoire sur le lot 2 989 780, situé sur le chemin de l'Air-Pur, comme démontré sur les plans de construction reçus le 12 mai 2020, dont le plan préparé par Marilyn Quintal, technologue, ainsi que sur les plans d'implantation et d'aménagement du terrain reçus le 22 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-172

**5.6 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS
— LOTS 2 991 520 ET 2 990 536 — JAMES-GUITET**

ATTENDU QUE lors d'une demande de permis de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande permis de lotissement numéro 2020-10008 pour les lots 2 991 520 et 2 990 536, situés sur la rue James-Guitet, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-10008, une contribution financière de 11 772,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-06-173

5.7 CESSIION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS — LOT 2 989 780, CHEMIN DE L'AIR-PUR

ATTENDU QUE lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage 601, la demande de permis de construction numéro 2020-00189 sur le lot 2 989 780, situé sur le chemin de l'Air-Pur, doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00189, une contribution financière de 2 953,90 \$ au Fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

2020-06-174

6.1 AIDE FINANCIÈRE — LES ABEILLES

ATTENDU le bail et le protocole d'entente entre la Municipalité et l'organisme La boutique Les Abeilles pour l'occupation du local situé au sous-sol de l'immeuble au 2490, rue de l'Église, pour les années 2020 à 2022, signé en date du 28 mai 2020 ;

ATTENDU QUE l'organisme a été contraint de cesser ses activités depuis le mois mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aider l'organisme à traverser cette période difficile.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE CRÉDITER les montants prévus pour les loyers de mars 2020 à juin 2020 inclusivement ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à porter ce crédit aux futurs paiements.

ADOPTÉE

2020-06-175

6.2 AIDE FINANCIÈRE — POPCYCLE

ATTENDU la demande reçue de la part de l'organisme Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du service des Loisirs et de la culture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le versement d'une somme de 300,00 \$ à l'organisme Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin, à même le poste budgétaire 02-701-70-970.

ADOPTÉE

2020-06-176

6.3 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC — DÉFIE TA SANTÉ - JUIN 2020

ATTENDU l'événement sportif et communautaire Défie ta santé «virtuel» ;

ATTENDU QUE les profits de cet événement seront versés à La Fondation Dufresne (Mon École+) ;

ATTENDU QUE les activités de marche et de course à pied se tiendront du 25 au 28 juin 2020, de façon libre et sans trajet défini afin de respecter les directives gouvernementales dans le contexte actuel de pandémie ;

ATTENDU QUE les organisateurs souhaitent mettre en place de l’affichage au parc Léonidas-Dufresne pour souligner l’apport des commanditaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la pratique d’activités physiques et l’adhésion à un mode de vie sain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l’unanimité

D’AUTORISER les organisateurs de Défie ta santé à mettre en place de l’affichage promotionnel au parc Léonidas-Dufresne, tel que mentionné dans le préambule, à condition de ne pas empiéter sur la voie du P’tit train du nord.

ADOPTÉE

**6.4 NOMINATION — SALLE ATHANASE-DAVID — CENTENAIRE DE VAL-DAVID —
RETIRÉ SÉANCE TENANTE**

Retiré séance tenante.

2020-06-177

**6.5 ENTENTE 2020-2021 — FONDATION DEROUIN - JARDINS DU PRÉCAMBRIEN -
AJOUTÉ SÉANCE TENANTE**

ATTENDU la résolution 19-07-195 autorisant la signature d’une entente avec la Fondation Derouin assortie d’une subvention annuelle de 20 000 \$ dans le cadre de la réouverture des Jardins du précambrien en 2020 et 2021 ;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a rendu impossible l’édition 2020 des Jardins du précambrien ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite supporter ses acteurs culturels dans le cadre de cette crise.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l’unanimité

D’ABROGER la résolution 19-07-195 ;

D’ACCORDER une aide financière de 8 000 \$ à la Fondation Derouin pour supporter une partie de ses dépenses reliées à l’édition 2020 des Jardins du précambrien, à même le poste budgétaire 02-702-90-970 ;

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

2020-06-178

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT — PROJET DE RÈGLEMENT 741 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseiller Carl De Montigny donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-06-179

8.1 ADOPTION — PROJET DE RÈGLEMENT 741 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le conseiller Carl De Montigny dépose le projet de règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 741 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2020-06-180

8.2 ADOPTION — SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et l'adoption du premier projet de règlement de zonage 601-30 lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 ;

ATTENDU l'avis public du 5 mai 2020 annonçant une consultation écrite ayant eu lieu pendant la période du 6 au 21 mai 2020 ;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de la consultation écrite ;

ATTENDU la réception d'un commentaire de la part de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au règlement depuis le dépôt du premier projet, soit l'ajout de dispositions pour préciser que certains bâtiments ne

peuvent être implantés à moins de 30 ou 60 mètres d'un centre de tri de matières recyclables, selon certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement de zonage 601-30.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun.

10 VARIA

2020-06-181

10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité ;

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	CONSEILLERS
FQM —Formation « La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale »	29 juin 2020, Cours en classe virtuelle	255,00 \$, plus taxes	Kathy Poulin

D'AUTORISER les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

ADOPTÉE

2020-06-182

10.2 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-03-061 — SIGNATAIRES AUTORISÉS — ACQUISITION DU 2E RANG DE DONCASTER — AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU la résolution 2020-03-061 dans laquelle la Municipalité autorise la signature d'un acte notarié pour l'acquisition d'une partie de la voie de circulation du 2e rang de Doncaster ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les signataires autorisés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 2020-03-061, soit en remplaçant le paragraphe

- D'AUTORISER la mairesse, Kathy Poulin, et la directrice générale, Sophie Charpentier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document connexe pour donner effet à ce qui précède.

par la paragraphe suivant :

- D'AUTORISER la mairesse, Kathy Poulin, ou, en son absence, le maire suppléant, Carl De Montigny, et la directrice générale, Sophie Charpentier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document connexe pour donner effet à ce qui précède.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 31 MAI 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 mai 2020.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES — POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mai 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT — EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS — SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 31 MAI 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 mai 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE — RÈGLEMENT 700 — POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 CONSOLIDÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmet par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes qui sont à l'écoute de la séance en vidéoconférence des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu de l'avis public publié le 26 mai 2020 invitant les citoyens à transmettre leurs questions au conseil municipal, la mairesse répond aux questions reçues.

2020-06-183

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 9 juin 2020 à 20 h 31.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière